

Conseil d'Administration du 05 mars 2019

17h45 : le quorum est atteint (16 présents). M. Baillieu, Le Principal, ouvre la séance.

Une secrétaire est désignée parmi le collège des parents d'élèves, Mme Nel.

M. Baillieu présente l'ordre du jour :

- Approbation du PV du précédent CA
- Adoption de l'ordre du jour
- Répartition de la DGH dans le cadre de la prochaine rentrée 2019
- Modification du Règlement Intérieur
- Modification de la charte des voyages
- Ventilation des IMP
- Contrats et conventions
- *Questions diverses* : aucune question n'a été transmise

Approbation du compte-rendu du CA du 27/11/2018 est soumise au vote :

- **16 Pour**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

L'ordre du jour est soumis au vote :

- **16 Pour**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

18h00 : 3 personnes supplémentaires se joignent au Conseil d'Administration

Avant de débiter, M. Baillieu communique quelques récentes données académiques et départementales : Dans le premier degré 2325 moyens d'enseignement vont être créés pour la prochaine rentrée au niveau national dont 94 pour notre académie et 5 vont être supprimés pour les Landes pour qui on prévoit 5 ouvertures de classe pour 18 fermetures.

Le collège de Labenne est celui qui est en forte hausse, avec environ 700 élèves.

1- Répartition de la DGH (Dotation Globale Horaire)

Le vote interviendra sur cette répartition et non sur la dotation.

Effectif prévisionnel pour le collège d'Amou : 276 élèves, soit 10 de plus que pour la dernière rentrée.

Les classes de 6^{ème} : 3 divisions

Les classes de 5^{ème} : 2 divisions

Les classes de 4^{ème} : 3 divisions (avec un risque majeur de fermeture de classe puisqu'ils ne seront même pas 22 par classe)

Les classes de 3^{ème} : 3 divisions

Soit 11 classes

La dotation est de 319 heures en Heures Poste (HP) et 18h en Heures Supplémentaires (HSA), soit 337 heures.

Pour rappel, pour 2018-2019, le quota était de 336 heures (dont 322,5 HP et 13,5 HSA).

Pour couvrir les besoins par matières, on place d'abord les HP. De nombreux professeurs seront en sous-service, ils ne pourront effectuer leur 18h de cours uniquement sur le collège d'Amou. Dans ce cas, on va utiliser des HSA pour qu'ils restent à Amou. S'il manque des heures sur certaines matières et que tous nos professeurs sont pourvus, on fera appel à un contractuel qui bénéficiera d'HP ou bien un autre professeur viendra d'un autre établissement (ce sera un CSD, complément de service donné).

Pour pallier aux sous-services, on va ajouter des heures sur chaque niveau et dans plusieurs matières. SAUF pour l'occitan qui a une dotation spécifique du Rectorat, contrairement à la chorale, au latin ou au grec (NB : la commission permanente a récemment voté la suppression du grec pour la prochaine rentrée suite à des effectifs trop faibles). Une heure est quand même prise sur les heures d'autonomie pour permettre à chacune des trois sixièmes d'avoir une heure d'initiation à l'occitan.

18HSA sont données : 14 distribuées sur chaque niveau et 4 conservées pour de futurs besoins (transformées en HSE pour devoirs faits, actions diverses...)

Madame Diharce, professeur d'occitan, demande pourquoi elle est passée de 11h de cours en 2016-2017 à 9h en 2 ans, alors que le nombre d'élèves est en augmentation. Et pourquoi, elle ne pourrait pas bénéficier d'HSA.

Monsieur Baillieu reprend le fait que la dotation pour les langues régionales est académique et qu'il a pris une heure sur l'autonomie de l'établissement. Les 11h été données avant la publication de l'arrêté du 16 juin 2017 qui attribue 2h à chaque niveau).

Madame Diharce s'insurge du fait que les volontés politiques veuillent faire disparaître cette langue régionale alors que le travail fait localement amène naturellement de nombreux élèves (27 en moyenne par niveau) et je cite « ce n'est politiquement pas correct et je fais appel aux politiques de cette décision ».

Vote pour approbation :

- **18 Pour**
- **1 Contre**
- **0 Abstention**

2- Modification du Règlement Intérieur

Dans le carnet de liaison, apparaîtront 2 modifications portant sur le respect et la tenue de ce carnet, tel une pièce d'identité. Il ne devra pas être personnalisé et pour toute dégradation, la famille se verra dans l'obligation d'en acheter un autre.

La deuxième modification portera sur les téléphones portables (mise en conformité avec la loi du 2018- 698 du 3 aout 2018) , appareils électroniques ou autres, toujours interdits, sauf pour certaines personnes dont l'utilisation peut se révéler indispensable (élève avec un handicap par exemple).

Vote pour approbation :

- **19 Pour**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

3- Modification Charte des voyages

L'établissement doit suivre un contrat d'objectif et cela n'était pas mentionné.

Le montant participatif financier par famille passe de 40 à 65€/jour.

Désistement ou annulation : les conditions seront celles du voyageur

Vote pour approbation :

- **19 Pour**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

4- Dotation des IMP

Pour cette année, la dotation est 4,5 IMP. Le solde est à ce jour d'1 IMP (=36 heures) dont la proposition de répartition est la suivante :

- 0,25 pour l'organisation, le suivi du concours d'éloquence en 4^{ème} et 3^{ème},
- 0,25 pour la coordination et la mise en place du projet Neurosciences 6^{ème}
- 2X 0,25 pour le « contrat d'objectifs » numérique.

Vote pour approbation :

- **19 Pour**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

5- Contrats et Conventions

Une convention est passée avec M. Ledun Marin (atelier d'écriture autour de l'opération Dis Moi dix mots). Intervention prévue le 21/03 avec les 5^{ème} B.

Nous votons le budget de 272 €

Vote pour approbation :

- **19 Pour**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

Un nouvel élève est arrivé cette semaine du collège d'Hagetmau et nécessite une AVS. Le CA donne l'autorisation à M. Baillieu de recruter un contrat AESH.

Vote pour approbation :

- **19 Pour**
- **0 Contre**
- **0 Abstention**

6- Informations diverses

L'assistante sociale que nous avons enfin obtenue au titre d'1 jour tous les 15 jours ne viendra plus, les dotations pour 2019 n'étant pas reconduites. Cela est bien dommage car elle avait débuté un bon travail et certains dossiers vont rester en suspens.

L'APE projette d'envoyer un courrier à I.A.

Le prochain conseil de vie collégienne est prévu le 8 mars.

Le prochain CA est prévu le jeudi 4 avril à 18h et concernera les comptes financiers.

Fin de séance à 19h.



D. Baillieu David
Principal

Secrétaire de séance
Carole NEL

